

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

5 juillet 2024

et qu'elle a été faite le

5 juillet 2024

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 34

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 14

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2024_07_103

Objet :

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 11 juillet 2024

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Ougney après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Anne-Marie LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Jérôme FASSET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligny** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS

Suppléés :

Absents excusés : **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, Mme Valérie BENDERITTER **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAIEN **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD **Ranchot** : M. Gérard ROBERT **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Eric PERTUS

Procurations de vote :

Mandants : M. Nicolas JOLY (Orchamps), M. Gérard ROBERT (Ranchot), Mme Aurélie CHANCENOTTE (Romain), Mme Lucette NAEGELLEN (Orchamps)

Mandataires : M. Régis CHOPIN (Orchamps), Mme Séverine MARANO (Ranchot), Mme Isabelle GUILLOT (La Bretenière), M. Olivier DEMANDRE (Orchamps)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h08 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 40 000 €

- **Convention d'assistance juridique (décision n° 091-2024)**

Titulaire : DSC AVOCATS – 23 rue de la Préfecture – 25000 BESANCON

Date de notification : 2 avril 2024

Montant : 3 960,00 € HT

- **Contrat de location relatif au système MITEL – Postes de téléphone + Contrats de maintenance et prestations de services (décision n° 093-2024)**

Titulaire : SYBORD – 39 rue Jules Guesde – 69230 SAINT GENIE LAVAL

Date de notification : 29 mars 2024

De confier la location et la maintenance du nouveau système Mitel SMBC comprenant :

- Installation de 7 postes 6940 sur le site de Dampierre + 2 nouveaux en mars 2024
- Installation de 2 bornes DECT RFP 44 sur le site de Dampierre et 2 nouvelles sur le site de Ranchot
- Installation de postes sans-fils sur le site de Ranchot

A l'entreprise SYBORD domiciliée 93 rue Jules Guesde – Saint Genis Laval (69230) pour un montant de :

- Contrat de location : 1050,00 € HT par trimestre à terme échu
- Contrat de maintenance et prestations de services : 1200,00 € HT par an / 300,00 € HT par trimestre terme à échoir.

- **Avis en sécurité incendie et accessibilité handicapés sur le bâtiment « Le Galoubin » (décision n° 109-2024)**

Titulaire : SOCOTEC – 70 chemin de Chaudon – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 26 juin 2024

Montant : 2 975,00 € HT

b. Marché supérieur à 40 000 €

- **Marché « Travaux d'assainissement et d'eau potable sur la commune de Vitreux » – Lot n°1 – DC4_Réfection en enrobé – (décision n° 92-2024)**

Sous-traitant : BONNEFOY TP – BP 28 – 14 rue de l'Industrie – 25660 SAONE de l'entreprise PETITJEAN TP – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 23 avril 2024

Montant de la sous-traitance : 49 905,50 € HT.

- **Marché « Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur les communes de Montmirey La Ville et Montmirey Le Château » – Avenant n°1 – (décision n° 102-2024)**

Titulaire : EUROVIA – 3 rue du Maloubier – 25320 CHEMAUDIN

Date de notification : 13 mai 2024

Montant de l'avenant : 4 092,00 € HT.

- **Marché « Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur les communes de Montmirey La Ville et Montmirey Le Château » – Avenant n°2 – (décision n° 103-2024)**

Titulaire : EUROVIA – 3 rue du Maloubier – 25320 CHEMAUDIN

Date de notification : 13 mai 2024

Montant de l'avenant : 4 100,00 € HT.

- **Marché « Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur les communes de Montmirey La Ville et Montmirey Le Château » – Avenant n°3 – (décision n° 104-2024)**

Titulaire : EUROVIA – 3 rue du Maloubier – 25320 CHEMAUDIN

Date de notification : 13 mai 2024

Cet avenant n'a aucune incidence financière. Cet avenant prolonge le délai du marché.

- **Marché « Travaux d'assainissement à Vitreux » – Avenant n°2 modificatif – Lot n°1 (décision n° 105-2024)**

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 13 mai 2024

Montant de l'avenant : 3 225,30 € HT.

- **Marché « Travaux réseaux d'assainissement et d'eau potable à Vitreux » – lot n°2 – Avenant n°3 (décision n° 106-2024)**

Titulaire : PETITJEAN TP/ORPEO – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 25 mars 2024

Montant de l'avenant : 5 833,00 € HT.

- **Marché « Travaux d'assainissement – Création d'une nouvelle unité de traitement de 130 EH à Louvatange » – Avenant n°5 modificatif (décision n° 107-2024)**

Titulaire : ORPEO ENVIRONNEMENT – 486 rue Louis Rémy – 39570 MESSIA SUR SORNE

Date de notification : 17 juin 2024

Montant de l'avenant : 1 402,50 € HT.

- **Marché « Travaux d'assainissement à Orchamps – Création d'une nouvelle unité de traitement de 1600 EH » – DC4 Réseaux – (décision n° 108-2024)**

Sous-traitant : LRTP EURL – 17 rue des Egares – Hameau Lamarre – 39140 CHAPELLE VOLAND de l'entreprise PETITJEAN TP – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 23 avril 2024

Annulation de la déclaration de sous-traitance.

- **Marché « Raccordement des effluents de Fraisans/Salans sur STEP à Ranchot. Modification des PR et création de BSR. Agrandissement de la STEP de 4000 à 6000 EH » – Avenant n°1 (décision n° 111-2024)**

Titulaire : SAUR – 41 rue Saint Jean de Dieu – 69007 LYON

Date de notification : 17 juin 2024

Montant de l'avenant : 32 443,00 € HT.

2. En matière de ressources humaines

▪ **Convention de stage avec le lycée Duhamel à DOLE (décision n° 088-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Emma DURAND en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Gendrey ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Dorine GRENOT, Responsable de site, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le lycée Jules Haag à BESANCON (décision n° 089-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Jessica MEYER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multiaccueil à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable de site, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Maryse Bastié à DOLE (décision n° 090-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Anaëlle CLAIROTTE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dampierre ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Morgane MAQUART, Responsable de site, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le lycée Pasteur Mont Roland à DOLE (décision n° 094-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Mallaury GRANDJEAN en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'Ecole à PAGNEY ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec Le collège Gustave Eiffel à FRAISANS (décision n° 095-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Clément BONNEAU en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Gendrey ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Dorine GRENOT, Responsable de site, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Mont Roland à DOLE (décision n° 098-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Anaïs MONIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Gendrey ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Dorine GRENOT, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Mont Roland à DOLE (décision n° 099-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Lou GUIMARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kevin RIOTOT, Responsable de l'ACM, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Gustave Eiffel à FRAISANS (décision n° 100-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Lucile BENDERITTER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dampierre ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Morgane MAQUART, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec l'université de Lille – (décision n° 101-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Laurine TOPART en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au siège ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Delphine FOUILLOT, DGS, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

3. En matière de finances locales

▪ **Souscription d'un prêt relais auprès du Crédit Mutuel – (décision n° 110-2024)**

De contracter auprès du Crédit mutuel un prêt relais d'un montant de 800 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet du prêt : TRAVAUX DE REHABILITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENTS
- Montant du prêt : 800 000 € Euros (soit huit cent mille euros)
- Durée du prêt : 2 ans
- Taux : 3,60 %
- Date de déblocage : A la signature du contrat, la totalité du montant devant être débloquée avant le 15.08.2024
- Commission - Frais : 0,10 % du montant accordé, payables au déblocage des fonds, soit 800 €
- Remboursement : Par affectation des subventions et/ou TVA perçues
- Intérêts : Arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil

- Remboursement anticipé : Autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

The image shows a circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD'. The stamp features a central emblem with a sun and a building, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'JURA NORD' at the bottom, with two stars on either side. A large, stylized blue ink signature is written over the stamp.